

# Fiche n° 12

## Affectation en 3<sup>e</sup> prépa-métiers et 3<sup>e</sup> de l'enseignement agricole

en établissement public

### MODALITÉS ET CRITÈRES - Rentrée 2024

#### Cadre général

La classe de 3<sup>e</sup> **prépa-métiers** a pour objectif d'accompagner les élèves volontaires dans la construction de leur projet de poursuite d'études en particulier vers la voie professionnelle sous statut scolaire et en apprentissage. La formation comporte des enseignements communs et complémentaires, des séquences d'observation, des stages en milieu professionnel et des périodes d'immersion dans les lycées, dans des centres de formation d'apprentis ou dans des unités de formation par apprentissage.

#### Art. D. 337-173 du décret n°2019-176 du 7 mars 2019 relatif à la classe de troisième dite « prépa-métiers »

« A l'issue de la classe de quatrième, **tout** élève poursuivant sa scolarité en classe de troisième peut demander son admission en classe de troisième « prépa-métiers ». La demande d'admission dans la classe de troisième « prépa-métiers » est formulée par l'élève et ses représentants légaux. Cette demande est présentée au chef d'établissement d'origine qui émet un avis après consultation de l'équipe éducative. Une commission placée sous l'autorité de l'IA-DASEN examine les candidatures d'élèves sur la base du dossier constitué par le chef d'établissement et, le cas échéant, propose leur affectation dans une classe de troisième « prépa-métiers ». »

#### Publics concernés

Les élèves volontaires de **4<sup>e</sup> de collège ou de 4<sup>e</sup> de l'enseignement agricole**.

#### Modalités

Dans l'académie de Nantes, **l'affectation en 3<sup>e</sup> prépa-métiers et en 3<sup>e</sup> enseignement agricole des établissements publics fait l'objet d'un classement des candidatures saisies par les établissements d'origine dans l'application « 3<sup>e</sup> prépa-métiers »**. Les demandes des élèves hors académie et/ou issus des MFR (Maisons familiales rurales) sont saisies par la DSDEN du département demandé en vœu 1.

Les modalités d'affectation en 3<sup>e</sup> prépa-métiers et 3<sup>e</sup> de l'enseignement agricole des établissements publics sont harmonisées au niveau académique avec **un calendrier identique pour tous les départements de l'académie de Nantes**.

Les représentants légaux peuvent formuler **deux vœux maximum**.

**Candidats de 4<sup>e</sup> des collèges de l'académie** : les représentants légaux complètent le dossier et l'adressent à l'établissement actuel de l'élève qui effectue la saisie des vœux dans l'application 3<sup>e</sup> prépa-métiers. L'établissement d'origine conserve le dossier.

**Candidats hors académie et/ou de 4<sup>e</sup> de l'enseignement agricole (MFR)** : les représentants légaux complètent le dossier et l'adressent à l'établissement actuel de l'élève qui le transmet, pour saisie, à la DSDEN du département demandé en vœu 1.

Suite aux commissions départementales d'affectation :

- les établissements d'origine consultent les résultats dans l'application 3<sup>e</sup> prépa-métiers ;
- **les lycées professionnels envoient les notifications d'affectation aux candidats retenus et en liste supplémentaire ;**
- les établissements d'origine informent les candidats non retenus ;
- les DSDEN informent les candidats hors académie et issus des MFR non retenus.

Les **inscriptions et les désistements** sont gérés par les cheffes et chefs d'établissement d'accueil qui pourront faire appel aux candidats en listes supplémentaires, dans le strict respect de l'ordre établi par la commission.

Les **élèves non retenus** en 3<sup>e</sup> prépa-métiers poursuivent de droit leur scolarité en 3<sup>e</sup> générale dans leur collège d'origine.

#### Calendrier 2024

<b>Lundi 6 mai 2024</b>	<b>Date limite de retour des dossiers</b> à l'établissement actuel de l'élève pour les candidats de l'académie et à la DSDEN du vœu 1 pour les candidats hors académie de Nantes et ceux issus d'un établissement agricole (MFR)
<b>Du lundi 6 mai au mardi 14 mai 2024</b>	<b>Saisie des vœux</b> par l'établissement actuel de l'élève dans l'application « 3 <sup>e</sup> prépa-métiers » (par la DSDEN pour les hors académie et élèves des établissements agricoles)
<b>Jeudi 23 mai 2024 matin</b>	<b>Commission départementale d'affectation en 3<sup>e</sup> prépa-métiers</b>
<b>Vendredi 24 mai 2024</b>	<b>Diffusion des résultats</b>

## Critères

### Les évaluations des acquis de l'élève

Le système d'évaluation des acquis scolaires des élèves (Décret n°2015-1929 du 31-12-2015) est pris en compte pour classer les candidatures dans l'application informatisée « 3<sup>e</sup> prépa-métiers ».

Pour la rentrée 2024, seront donc prises en compte :

#### 1 - Les composantes du socle commun de connaissances, de compétences et de culture

Pour chacune des 8 composantes, l'élève est positionné sur un niveau de maîtrise (insuffisante, fragile, satisfaisante, très bonne maîtrise) auquel est attribué un nombre de points selon le tableau suivant :

	Maîtrise insuffisante	Maîtrise fragile	Maîtrise satisfaisante	Très bonne maîtrise
Comprendre, s'exprimer en utilisant la langue française à l'oral et à l'écrit	5 pts	20 pts	10 pts	0 pt
Comprendre, s'exprimer en utilisant une langue étrangère	5 pts	20 pts	10 pts	0 pt
Comprendre, s'exprimer en utilisant les langages mathématiques, scientifiques et informatiques	5 pts	20 pts	10 pts	0 pt
Comprendre, s'exprimer en utilisant les langages des arts et du corps	5 pts	10 pts	10 pts	10 pts
Les méthodes et outils pour apprendre	5 pts	20 pts	10 pts	0 pt
La formation de la personne et du citoyen	5 pts	10 pts	20 pts	15 pts
Les systèmes naturels et les systèmes techniques	10 pts	10 pts	10 pts	10 pts
Les représentations du monde et l'activité humaine	10 pts	10 pts	10 pts	10 pts

#### 2 - Les évaluations de l'année en cours (bilans des 1<sup>er</sup> et 2<sup>nd</sup> trimestres ou 1<sup>er</sup> semestre)

La moyenne de l'ensemble des évaluations des 2 premiers trimestres est positionnée par objectif d'apprentissage : non atteint, partiellement atteint, atteint, dépassé. À chaque positionnement est attribué un nombre de points selon le tableau suivant :

Objectifs non atteints (0 - 5)	Objectifs partiellement atteints (6 - 10)	Objectifs atteints (11 - 14)	Objectifs dépassés (15 - 20)
5 pts	20 pts	10 pts	0 pt

### La motivation

	Peu	Moyennement	Beaucoup
L'élève connaît et accepte les spécificités de la 3 <sup>e</sup> prépa-métiers	0 pt	5 pts	20 pts
L'élève est prêt-e à s'investir dans la construction de son projet de formation	0 pt	5 pts	20 pts
L'élève est autonome et responsable	0 pt	5 pts	20 pts
L'élève est motivé-e pour faire des stages et découvrir le monde professionnel	0 pt	5 pts	20 pts

### L'avis de la cheffe ou du chef d'établissement

Cet avis est pris en compte dans le barème de classement des candidatures. Il doit porter sur :

- la capacité de l'élève à se remobiliser pour la construction de son projet, en s'appuyant sur des démarches effectuées (mini-stage, journées portes ouvertes...)
- la prise en compte des éléments relatifs à la vie scolaire et à l'assiduité (comportement, absentéisme ou rupture de scolarité...)

Avis défavorable	Avis réservé	Avis favorable	Avis très favorable
0 pt	10 pts	30 pts	40 pts

### L'avis de la ou du psychologue de l'éducation nationale

La ou le psychologue de l'éducation nationale **complète les éléments** sur le parcours scolaire de l'élève, l'adhésion de la famille au projet, les poursuites d'études envisagées, l'intérêt pour la voie professionnelle.

Cet avis saisi dans l'application constitue un élément qualitatif examiné lors des commissions départementales d'affectation.

**Il ne faut pas cocher les cases défavorable, réservé, favorable et très favorable pour cet avis. L'avis psy EN n'est pas bonifié.**

Par défaut, l'application attribuera un nombre de points à cet avis par péréquation des autres points constitutifs du dossier.

**Fiche n° 14**
  
**Affectation en 3<sup>e</sup> prépa-métiers**
  
**et 3<sup>e</sup> de l'enseignement agricole**

en établissement public

**DOSSIER DE CANDIDATURE - Rentrée 2024**

A compléter et à remettre à votre établissement actuel pour le **lundi 6 mai 2024**

Établissement d'origine (Cadre réservé à l'administration)	IDENTIFICATION DE L'ÉLÈVE (à remplir par les représentants légaux)	
UAI établissement           Cachet de l'établissement	NOM : Prénom : Date de naissance : <span style="float: right;"><input type="checkbox"/> F <input type="checkbox"/> G</span> Identifiant national élève (INE): <span style="float: right;">Classe actuellement fréquentée :</span> LV1 : <span style="float: right;">LV2 :</span>	<b>Représentant légal 1</b> NOM : Prénom : Adresse :  Code postal : Commune : Tél. domicile : Tél. portable : Mél :
		<b>Représentant légal 2</b> NOM : Prénom : Adresse :  Code postal : Commune : Tél. domicile : Tél. portable : Mél :

**DEMANDE DE LA FAMILLE**

Vœu n°1 Lycée professionnel :

Vœu n°2 Lycée professionnel :

MOTIVATION DE LA DEMANDE
L'élève exprime en quelques mots les raisons de sa candidature (480 caractères maximum)

A

, le

Signature des représentants légaux :

Nom et prénom de l'élève :  
Établissement :

---

### CADRE RÉSERVÉ À L'ÉTABLISSEMENT ACTUEL DE L'ÉLÈVE

---

**Pour les collèges de l'éducation nationale de l'académie de Nantes :**  
Saisie des vœux dans l'application « 3<sup>e</sup> prépa-métiers » :  
du **lundi 6 mai au mardi 14 mai 2024**  
(Dossier à conserver par l'établissement)

**Pour les collèges hors académie de Nantes et les MFR :**  
Envoi du dossier complet pour le **lundi 6 mai 2024**  
à la DSDEN du département demandé en vœu 1 pour saisie dans l'application

Commissions départementales d'affectation : **Jeudi 23 mai 2024 matin**

Diffusion des résultats : **Vendredi 24 mai 2024**

---

### PARTIE À COMPLÉTER PAR L'ÉQUIPE ÉDUCATIVE

---

<b>Socle commun de connaissances, de compétences et de culture</b> Toutes les composantes listées doivent être évaluées	Niveau d'acquisition*			
	1	2	3	4
Comprendre, s'exprimer en utilisant la langue française à l'écrit et à l'oral				
Comprendre, s'exprimer en utilisant une langue étrangère				
Comprendre, s'exprimer en utilisant les langages mathématiques, scientifiques et informatiques				
Comprendre, s'exprimer en utilisant les langages des arts et du corps				
Les méthodes et outils pour apprendre				
La formation de la personne et du citoyen				
Les systèmes naturels et les systèmes techniques				
Les représentations du monde et l'activité humaine				

\* **1** : maîtrise insuffisante - **2** : maîtrise fragile - **3** : maîtrise satisfaisante - **4** : très bonne maîtrise

### Résultats des évaluations au regard des bilans périodiques des 1<sup>er</sup> et 2<sup>e</sup> trimestres

(cocher la case correspondante)

Objectifs non atteints (0-5)	Objectifs partiellement atteints (6-10)	Objectifs atteints (11-14)	Objectifs dépassés (15-20)

Nom et prénom de l'élève :  
Établissement :

### Éléments d'appréciation de la motivation pour la classe de 3<sup>e</sup> prépa-métiers

À renseigner par le ou la professeur-e principal-e après consultation de l'ensemble de l'équipe pédagogique

	Peu	Moyennement	Beaucoup
L'élève connaît et accepte les spécificités de la 3 <sup>e</sup> prépa-métiers			
L'élève est prêt-e à s'investir dans la construction de son projet de formation professionnelle			
L'élève est autonome et responsable			
L'élève est motivé-e pour faire des stages et découvrir le monde professionnel			

### AVIS DE LA OU DU PSYCHOLOGUE DE L'ÉDUCATION NATIONALE (480 caractères maximum)

Éléments pouvant être pris en compte : parcours scolaire, adhésion de la famille au projet, poursuites d'études envisagées, intérêt pour la voie professionnelle, etc...

Date de l'entretien :

Nom et prénom de la ou du Psy-EN :

Signature :

### AVIS DE LA CHEFFE OU DU CHEF D'ETABLISSEMENT (480 caractères maximum)

Avis sur la capacité de l'élève à se remobiliser pour la construction de son projet personnel de poursuite d'études, en s'appuyant sur les démarches effectuées (mini stages, journée portes ouvertes,...) ou sur le parcours Avenir. **Cet avis doit prendre en compte les éléments actuels relatifs à la vie scolaire et à l'assiduité (comportement, absentéisme ou rupture scolaire).**

Défavorable     Réservé     Favorable     Très favorable

Date de l'entretien avec l'élève et la famille :

Signature de la cheffe ou du chef d'établissement :